



Servitude de passage réseau d'eau + compteur d'eau

Par **poumar75**, le **19/10/2014 à 14:53**

Le compteur d'eau de ma voisine se trouve sur ma propriété. OK, imaginons qu'elle veuille que le compteur reste à sa place = sous mon portail. Que va-t-il se passer lorsque l'employé chargé de relever les chiffres de consommation annuelle trouvera mon portail fermé ?

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...

Par **goofyto8**, le **19/10/2014 à 15:28**

Votre parcelle est grevée d'une servitude continue et non apparente.
la voisine propriétaire du fond dominant, n'est pas tenue d'accepter que vous mettiez fin à cette servitude, en déplaçant le compteur d'eau, vers sa parcelle.
Néanmoins, si elle accepte, les travaux seront à votre charge.